



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

PROGRAMME D'ETUDE LECTURE/DECHIFFRAGE CORDES ET MANDOLINE

Texte coordonné

Avril 2012

La Commission nationale des programmes :

au 6 mars 2014

Président : M. Marc Jacoby

Commissaire à l'enseignement musical : M. Pol Schmoetten

Membres effectifs :
Mme Colette Flesch
M. Marc Juncker
M. Marc Meyers
M. Paul Scholer
M. Adrien Théato
M. Marc Treinen

Membres suppléants :
M. Serge Bausch
Mme Mireille Colbach-Cruchten
M. Steve Humbert
M. Gilles Lacour
M. Paul Origer
M. Blaise Stelandre
M. Jean-Claude Thilges

Le groupe de travail « Déchiffrage » :

Président : M. Marc Treinen

Membres :
M. Francesco Civitareale
M. Guy Conter
M. André Kieffer
M. Carlo Pettinger
M. Thomas Reuter
M. Jeannot Sanavia
M. Blaise Stelandre
M. Adrien Théato
Mme Françoise Wiltgen-Beasse

Table des matières

Division inférieure	p. 3
Division moyenne.....	p. 10
Division supérieure.....	p. 13



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

LECTURE/DECHIFFRAGE CORDES ET MANDOLINE

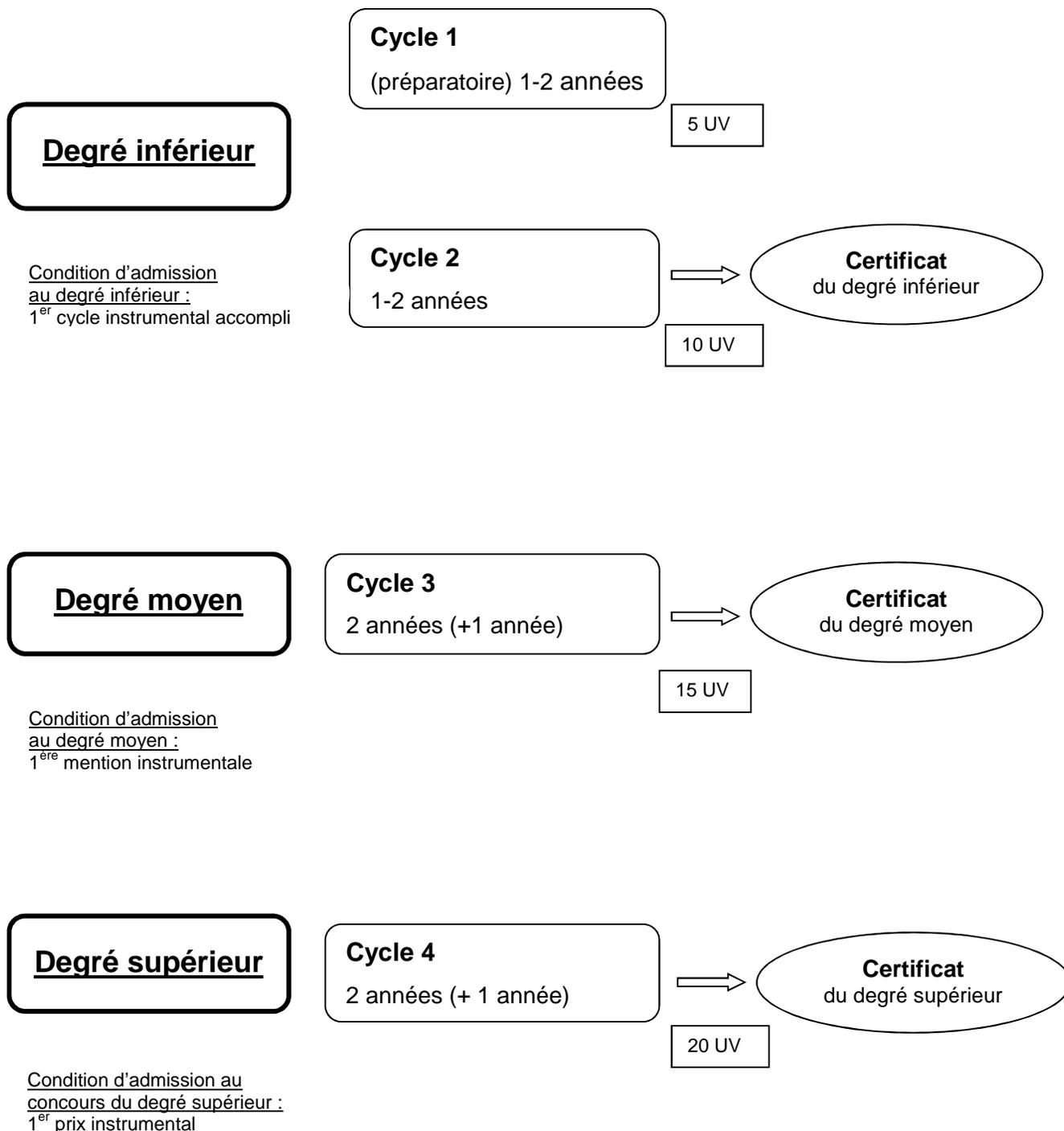
Division inférieure

Texte coordonné

Avril 2012

Structures
Objectifs de la lecture/déchiffrage
Compétences souhaitées
Programme d'examen

STRUCTURES



LES OBJECTIFS

L'objectif des cours de Lecture / Déchiffrage consiste dans le développement des facultés de lecture des instrumentistes.

Dès le premier instant où l'instrumentiste aborde un nouveau texte musical, que ce soit dans un cadre individuel ou lors d'une activité de musique d'ensemble (musique de chambre, orchestre...), il est confronté au déchiffrage.

Le déchiffrage apparaît comme une nécessité plus qu'évidente, il est une démarche unique qui ne dissocie pas la lecture de la réalisation.

La réalisation, autrement dit l'exécution instrumentale, est loin d'être évidente. Ainsi, pour venir en aide aux lecteurs, c.à.d. aux instrumentistes, des cours de déchiffrage feront partie du cursus d'études et accompagneront les études instrumentales avec des enseignants spécialisés en matière de Lecture / Déchiffrage.

Étant donné que l'apprentissage du déchiffrage résulte d'une succession de conditionnements, il suffit de présenter une partition en nombre suffisant de fois pour que s'installent automatiquement des réflexes. À partir de cette partition donnée, le lecteur est invité à réagir immédiatement par des réflexes de lecture et des réflexes instrumentaux. À force de multiplier ces activités, s'installe une habitude qui permet au lecteur de développer la rapidité de ses réflexes et d'améliorer ainsi ses capacités à déchiffrer.

L'activité du déchiffrage suppose que l'instrumentiste est amené, dès sa première lecture, à reconsidérer les différents paramètres que sont **les hauteurs, le rythme, la dynamique, le tempo, le phrasé et l'articulation** pour lesquelles il doit formuler des choix et les mettre en relation afin de restituer la pensée du compositeur.

Cette situation serait bien entendu idéale si l'élève arrivait à mettre en relation ces différents paramètres dès la toute première exécution instrumentale d'une pièce.

Or, cette situation est loin d'être évidente et appliquée, lors d'un déchiffrage, par la majorité des élèves.

La plupart d'entre eux dissocie trois activités : **la lecture, le geste et l'écoute** ne se présentant pas forcément dans cet ordre précis.

- **La lecture**

Le procédé de lecture le plus fréquemment utilisé par les élèves est sans doute la lecture linéaire qui part de l'élément le plus petit (la note) pour aller vers des éléments de type global comme le motif, la phrase etc. En effet, pris au piège du déroulement des notes, l'instrumentiste s'interdit l'élan vital d'une lecture active : **l'anticipation**.

L'élève éprouve des difficultés à quitter des yeux les notes et silences qu'il vient de jouer pour les projeter vers la musique à venir. De plus, lors de la lecture linéaire, les éléments d'ordre rythmique ou stylistique se mettent difficilement en place.

- **Le geste**

La liaison entre l'écrit et l'élocution s'effectuant quasiment de façon immédiate, la coordination du visuel avec le geste instrumental est beaucoup moins rapide.

Il est évident que le déchiffrage nécessite de la part de l'instrumentiste une bonne connaissance de son instrument pour que la connexion soit presque immédiate entre ce qui est écrit (la partition) et le geste instrumental. On parle alors de **réflexes**.

Pour le **choix des doigtés**, l'élève doit tenir compte de la phrase instrumentale, des possibilités techniques de son instrument et de la répartition des voix suivant les portées (dans le cas d'un instrument polyphonique)

- **L'écoute**

Le rapport : texte / instrument / geste est figé comme suit : la note représente le doigté, le doigté représente un son. L'élève prend l'habitude de jouer en allant de la note au doigté pour aboutir au son.

Il en résulte que l'oreille intervient tardivement dans l'apprentissage d'un nouveau texte musical. Dans le cas d'une lecture linéaire, l'élève (lors de l'apprentissage d'un nouveau texte musical) lit et joue les notes sans les relier entre elles.

Il en résulte que l'écoute est séparée du geste et de la lecture.

Admission au cours : Après l'obtention du diplôme du 1^{er} cycle/ 2^{ème} mention en formation instrumentale.

COMPETENCES SOUHAITEES D'ORDRE GENERAL

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en solfège/FM3.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc....)
- Application du mécanisme de la transposition.
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
 - l'anticipation visuelle combinée à
 - l'usage de l'oreille intérieure et
 - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
2. Compléter et reconduire les cours de formation musicale-solfège et d'instrument.
3. Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en Solfège FM 3 (cf. programme d'études, division inférieure Unités 1-3)
- Faire preuve de réflexes (lecture par anticipation, automatisme visuel, prompt compréhension du rythme...) engendrant une exécution fluide.
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux :
 - a) mesures (simples et composées à 2, 3 et 4 temps)
 - b) indications de tempo (et ou de caractère) ;
 - c) tonalité(s) ;
 - d) compréhension de la structure de la phrase
 - e) équivalences, dynamique, articulations ;
 - f) témoigner de stabilité et sensibilité rythmique en sachant maintenir les tempi indiqués.
 - g) rechercher un minimum de justesse et de qualité sonore.
 - h) réalisation pratique cohérente d'un texte musical et l'emploi des automatismes assimilés en technique instrumentale (maîtrise de l'archet ou du plectre, gammes, arpèges, chromatisme,)

PROGRAMME D'EXAMEN

- **2 Lectures à vue**

1 lecture à caractère technique et 1 lecture à caractère expressif jusqu'à 2 altérations.

Le temps de préparation (approprié) pour les lectures sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

De plus, la pratique à l'instrument du texte musical sera prohibée pendant la phase de préparation.

Par ailleurs, la lecture sera rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique de chaque instrument (technique, doigté, liaisons, articulations....)

- **Tessitures à prévoir**

a) violon et mandoline: 1^{ère} position (avec introduction de la 2^{ème} pour le do aigu);

b) violon-alto: 1^{ère} position;

c) violoncelle: 1^{ère} position (avec introduction au mi aigu);

d) contrebasse : jusqu'à la 3^{ème} position (avec introduction de la 4^{ème} pour le mi aigu);



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

LECTURE/DECHIFFRAGE CORDES ET MANDOLINE

Division moyenne

Mai 2011

Compétences souhaitées
Programme d'étude
Programme d'examen

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

1. Mise en pratique des formules rythmiques apprises en FMS 4&5
(cf. programme d'études, division moyenne et moyenne spécialisée Unités 4-5)
2. Reconduire les compétences souhaitées du niveau inférieur.
3. Recherche de la précision et de la rapidité.
4. Travailler sur la justesse et la qualité sonore.

PROGRAMME D'ETUDE

- **Rythmique :**

Mesures simples et composées à 2, 3 et 4 temps

Mesures asymétriques simples

Insérer les changements de mesures (équivalences)

Travail des syncopes (simples et composées régulières, simples et composées irrégulières et mixtes)

- **Tonalités :**

Majeures et mineures jusqu'à 4 altérations

Introduction des doubles dièses et des doubles bémols

- **Les Ornaments :**

Petite appoggiature, appoggiature, gruppetto (sup. et inf.), mordant (simple-double, sup. et inf.), trille

- **Tessiture à prévoir :**

Violon et mandoline :

3^{ième} position avec introduction de la 4^{ième} position (pour le mi 8^{va})

Alto :

3^{ième} position avec introduction de la 4^{ième} position (pour le la 8^{va})

Violoncelle :

Jusqu'à la 8^{va}

Contrebasse :

Jusqu'à sol 8^{va}

PROGRAMME D'EXAMEN

- **2 lectures à vue préparées**
(1 lecture technique et 1 à caractère expressif)

Le temps de préparation (approprié) pour la lecture sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

De plus, la pratique à l'instrument du texte musical sera prohibée pendant la phase de préparation.

Par ailleurs, la lecture sera rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique de chaque instrument (technique, doigté, liaisons, articulations...)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

LECTURE/DECHIFFRAGE CORDES ET MANDOLINE

Division supérieure

Mai 2011

Compétences souhaitées
Programme d'étude
Programme d'examen

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en FMS.
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau moyen.
- Initiation à l'écriture de la musique contemporaine.

PROGRAMME D'ETUDE

- **Rythmique :**

Ajouter les mesures asymétriques composées

Insister sur le travail des syncopes (simples et composées régulières, simple et composées irrégulières et mixtes)

- **Tonalités :**

Toutes les tonalités Majeures et mineures (avec altérations accidentelles)

Atonalités etc....

PROGRAMME D'EXAMEN CORDES

- **2 lectures à vue préparées**
(1 lecture technique et 1 à caractère expressif)
- **1 trait d'orchestre du répertoire symphonique**
(de difficulté moyenne choisi parmi quatre traits préparés six cours à l'avance)

PROGRAMME D'EXAMEN MANDOLINE

- **2 lectures à vue préparées**
(1 lecture technique et 1 à caractère expressif)
- **1 lecture à vue préparée**
(1 lecture atonale p.ex. ou 1 lecture d'une œuvre avec accompagnement de guitare ou de piano)

Le temps de préparation (approprié) pour la lecture sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

De plus, la pratique à l'instrument du texte musical sera prohibée pendant la phase de préparation.